

Initiatives ministérielles

passait quelque temps en Saskatchewan et tâchait de comprendre un peu les conditions naturelles qui ont fait dire à Dame Nature: «Laissons les troupeaux de bisons errer sur la prairie que je leur ai fournie.» Par contre, l'agriculteur qui cherche à gagner sa vie par le travail de la terre aura besoin de plus qu'un peu d'initiative pour tirer quelque chose de la région semi-aride du Canada que nous connaissons sous le nom de Prairies.

Monsieur le Président, si je puis continuer à parler de la situation catastrophique, si vous voulez bien me laisser le temps de conclure, je dirai qu'il s'agit d'une situation rendue telle par l'intervention de gens qui ont des programmes, et selon ma perspective, des programmes politiques qui n'ont absolument rien à voir avec la protection de l'environnement.

Nous entendons dire des choses aussi absolument ridicules que la construction d'un réservoir pourrait nuire à certaines prairies. Eh bien, il est évident qu'on ne peut pas inonder un bout de territoire sans nuire à des prairies, qu'une partie de ces prairies sont des pâturages sauvages naturels qui se trouvent appartenir au gouvernement fédéral, ce qui, d'après les tribunaux, exige que le gouvernement fédéral se plie nécessairement à une étude d'impact environnemental. Or, pour quoi faire? Pour quelle raison, à part retarder le projet et embarrasser les gouvernements qui sont associés à la réalisation du projet?

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que toute la catastrophe relative au projet Rafferty-Alameda est causée par les politiciens et non par la validité du projet lui-même, ni le fait que cette eau sera bénéfique à la région semi-aride des Prairies appelée la Saskatchewan, ni le fait que ce projet permettra probablement d'irriguer ainsi que de lutter contre les crues en aval, motif économique très valable, dans la région des États-Unis où les gens ont convenu de verser des millions de dollars pour ce projet; aucun de ces facteurs n'est relié à la catastrophe. Ce sont les politiciens qui ont décidé d'engager une controverse parce que le gouvernement fédéral a décidé qu'il y aurait peut-être une façon un peu plus pratique de poursuivre un tel projet. Je dis donc, non, monsieur le Président. Ce projet n'avait rien de catastrophique en lui-même, mais ce sont les politiciens avec leur programme caché et leur désir d'embarrasser certains gouvernements qui ont provoqué cette catastrophe.

• (1810)

M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkey Valley): Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'une des questions que le député de Skeena a posées au sujet de certains articles du projet de loi C-78 dont nous discutons. J'estime très important que nous étudions ces articles, notamment ceux qui traitent des premières nations et des autochtones du Canada.

Je ne me rappelle pas que le député qui vient de prendre la parole ait répondu à cette question très importante du député de Skeena. Nous avons entendu beaucoup de propos pour faire passer le temps, je présume, mais je n'ai entendu aucune réponse à cette question.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur un projet de loi très important, le C-78, qui vise à établir un processus fédéral d'évaluation environnementale. Il est évident aujourd'hui, comme il l'a été dans les jours précédents, qu'on a discuté considérablement des lacunes de ce projet de loi et du fait qu'il ne donne pas lieu au genre de règles et de règlements régissant l'évaluation environnementale que la plupart des Canadiens attendent, j'en suis sûr, du gouvernement, étant donné les belles paroles du premier ministre et d'autres personnes au sujet de leur prétendu Plan vert.

En fait, une des observations qu'on a faites l'autre jour lors d'une conférence de presse où un groupe d'écologistes en particulier a accordé une mauvaise note au gouvernement en matière d'environnement, c'est que, en réalité, le projet de loi C-78 va donner force de loi à des lignes directrices établies par les tribunaux mais que le gouvernement a refusé de respecter.

Je suppose que la situation qui existe au sujet du projet Rafferty-Alameda, et maintenant du projet Kemano d'Alcan, montre réellement tout ce qui reste à faire au sujet de cette mesure législative pour qu'elle ait un peu de mordant, pour que les compagnies de bonne foi sachent ce que sont les règles, de même que les ministères du gouvernement.

Je voudrais faire une ou deux observations sur le projet de loi et ensuite parler d'un ou deux exemples particuliers qui, je pense, montrent bien la confusion du gouvernement en ce qui concerne les procédures actuelles d'évaluation, et ce que nous pourrions avoir du fait de cette mesure législative.